

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026**

Séance du jeudi 21 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 15 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-027 : 12

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-030 : 13

Présents (13) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric (arrivé à 20h15, vote à partir de la délibération n°2026-027) ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier (arrivé à 20h35, vote à partir de la délibération n°2026-030) ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe, HIOLLE François

Pouvoirs (2) : M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice donne pouvoir à M. Daniel DURET  
Mme BARTHELEMY Violette donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

Secrétaire de séance : Mme DA RUGNA Roselyne

**DELIBERATION  
N°2026-029**

**FIXATION DU MONTANT DES LOYERS COMMUNAUX A COMPTER DU  
1<sup>er</sup> JUILLET 2026**

Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année les loyers des logements communaux peuvent être révisés sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL).

Le nouvel indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 s'élève à 146,60, il est en hausse de 0,78 % par rapport à l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Le maire propose au conseil de réviser les loyers sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, avec un montant arrondi à l'entier supérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 14 voix pour, dont 2 pouvoirs :

DECIDE :

- de réviser les loyers sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, avec un montant arrondi à l'entier supérieur ;
- les loyers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027 seront fixés aux montants suivants :

**Appartements bâtiment mairie 3 223, rue des Clefs 74230 LES CLEFS**

La Roche : 555 €  
L'Etale : 583 €  
Cotagne : 311 €

Charvin : 482 €  
Lachat : 885 €  
Sulens : 724 €  
Tournette : 526 €  
Aiguille : 659 €

Envoyé en préfecture le 22/05/2026  
Reçu en préfecture le 22/05/2026  
Publié le 22/05/26  
ID : 074-217400795-20260521-2026\_029\_DEL-DE

**Appartement ancienne école 3 136, rue des Clefs 74230 LES CLEFS**

Gentiane : 526 €

**Appartements ancienne école 3 140, rue des Clefs 74230 LES CLEFS**

Edelweiss : 526 €  
Cyclamen : 526 €

**Appartements du Château 3 304, rue des Clefs 74230 LES CLEFS**

Jonquille : 661 €  
Lila : 803 €

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Roselyne DA RUGNA